



# LES PETITES CRÈCHES DALLERY

Les Petites Crèches accueillent les familles du quartier toute l'année. Nous accompagnons les entreprises, qui en réservant des places dans nos Petites Crèches, donnent accès aux salariés-parents à une solution de garde à proximité de leur domicile.



## LES INFORMATIONS

**ADRESSE :** 19 PASSAGE CHARLES DALLERY – 75011 PARIS  
**CRÈCHE :** MULTI ACCUEIL DE 18 BERCEAUX **SUPERFICIE :** 190 M<sup>2</sup>  
**HORAIRES D'OUVERTURE :** 8H00/ 19H00 DU LUNDI AU VENDREDI



## COMMENT S'Y RENDRE

**BUS :** 46, 56, 61, 69  
**MÉTRO :** LIGNE 9 VOLTAIRE - 300 M



# LA RÉSERVATION POUR LES ENTREPRISES

L'entreprise peut réserver très facilement une place en crèche pour vos collaborateurs.

## COMMENT RÉSERVER DES PLACES DE CRÈCHES

Un contrat de réservation de places en crèches est signé avec l'entreprise et permet d'accéder à tous nos établissements.

Pour réserver des places ou obtenir plus d'informations contactez-nous au 01 46 47 88 20 ou sur [www.petitescrèches.fr](http://www.petitescrèches.fr)

## UN PRIX RÉDUIT

La réservation d'une place de crèche pour un salarié est **déductible à 83%** pour toutes les entreprises.

**Le crédit d'impôt famille (CIF)** permet de déduire 50% des dépenses liées à la réservation de places en crèches pour les salariés.

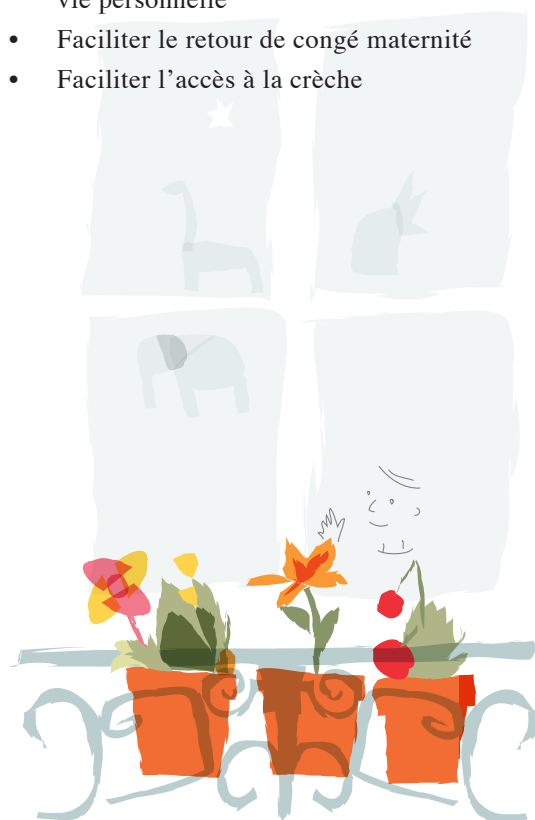
**En plus du CIF**, la dépense liée à la réservation de places en crèches reste une charge entièrement déductible du résultat de la société.

## VOS AVANTAGES

- Fidéliser vos salariés
- Attirer des talents
- Valoriser votre engagement social

## LES AVANTAGES POUR VOS SALARIÉS

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail de vos salariés
- Aider vos salariés à concilier vie privée et vie personnelle
- Faciliter le retour de congé maternité
- Faciliter l'accès à la crèche



CONTACTEZ-NOUS POUR RÉSERVER VOTRE PLACE  
AU 01 46 47 88 20 OU SUR [WWW.LESPETITESCRESCHES.COM](http://WWW.LESPETITESCRESCHES.COM)

# LA RÉSERVATION POUR LES PARENTS

## COMMENT OBTENIR UNE PLACE

Pour obtenir une place aux Petites Crèches Dallery vous devez formuler une demande auprès de votre employeur. La société dans laquelle vous travaillez réserve une place et vous l'attribue ensuite en tant que salarié de l'entreprise. Nous vous accompagnons pour mener les démarches auprès de votre employeur.

## UN ACCUEIL DE QUALITÉ

**Nos microcrèches sont soumises aux mêmes règles d'agrément et de contrôle que les crèches publiques.**

Il s'agit d'un établissement multi accueil qui peut accueillir 18 enfants âgés de 2 mois et demi à leur entrée en maternelle. Les enfants y sont accueillis par une équipe de 6 professionnelles petite enfance diplômées, sous la direction d'une Educatrice de Jeunes Enfants.

Cette équipe de 7 professionnelles est également soutenue par un médecin généraliste et un pédiatre qui forment les équipes aux situations d'urgences, aux soins, à la diversification alimentaire et à l'accueil de jeunes enfants qui doivent prendre un traitement médical et/ou dont le handicap nécessite un suivi particulier.

Pour plus d'information sur la réservation de place par votre entreprise, contactez-nous.



## UNE PARTICIPATION RÉDUITE

**La participation financière des familles relève du barème de la CNAF. Toutes les familles accueillies au sein de nos structures bénéficient de places à un coût identique à celui appliqué dans les crèches municipales.**

Nous proposons à la famille un contrat d'accueil de 9h, 10h ou 11h par jour.

Le calcul de la participation horaire de la famille, s'appuie sur un taux d'effort, modulé en fonction du nombre d'enfants à charge appliqué à ses ressources.

Nombre d'enfant(s)	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif	Taux d'effort par heure facturée en accueil familial, parental et micro crèche
1 enfant	0,06 %	0,06 %
2 enfants	0,05%	0,05%
3 enfants	0,04%	0,04%

Pour une famille de 2 enfants dont les revenus sont de 5000€/mois la participation horaire de la famille est de :

$$5000 \times 0,05\% = 2,5\text{€} / \text{heure.}$$

La famille bénéficie également d'un crédit d'impôt de 50% des dépenses liées à la crèche, dépenses plafonnées à 2300€.